

# POMPES FUNEBRES : LA MUNICIPALITE A MIS FIN AU MONOPOLE PRIVE

On sait (nous l'avions alors annoncé) que le Conseil Municipal a mis fin le 10 novembre dernier au monopole de la société Roblot dans le domaine des Pompes Funèbres sur la ville de Montpellier.

En décidant de créer un service municipal, les élus entendaient apporter une plus grande démocratisation dans ce secteur. On sait combien sont tragiques les inégalités de revenus dans les moments douloureux que chacun est malheureusement amené à connaître un jour ou l'autre. Les inégalités d'argent deviennent alors inégalités devant la mort.

Le nouveau service (1) dirigé par M. Matelli, s'attachera à réduire, autant que faire se peut, ces inégalités. C'est ainsi qu'il a été décidé d'établir pour les convois une classe unique. Cela ne signifie pas que les prestations en souffriront. Tout au contraire le service sera assuré dans les meilleures conditions et sera d'excellente qualité. Il s'agit simplement de permettre aux plus défavorisés de bénéficier des mêmes avantages que les plus aisés.

En ce qui concerne les cercueils (dont la ville détiendra le monopole) l'éventail de choix précédent a été maintenu. Un appel d'offre sera prochainement lancé aux entreprises spécialisées.

## 1000 caveaux en vente au nouveau cimetière

Seconde tâche du service municipal des Pompes funèbres, la gestion du nouveau cimetière sur le domaine de Grammont. Le nom de cimetière restant à déterminer le maire a récem-

ment écrit à Monseigneur Bofet, évêque de Montpellier, pour lui demander de le choisir.

Mille caveaux sont déjà terminés. Ils sont potentiellement vendus. Une seconde tranche d'égale importance sera lancée en 1979. Le tiers du prix de la vente (soit 3.470.000 F. pour la première tranche) reviendra au Bureau d'Aide Sociale. Les deux tiers restants seront réinvestis par la ville dans le cimetière.

## LES PRIX DES CAVEAUX ET CONCESSIONS

### Traditionnel

Concession : 10000 F.

Droit d'enregistrement : 1800 F., timbres : 34 F.

Caveaux : 4 places : 1500 F., 6 places : 2400 F., 8 places : 2750 F.

### Paysagers

Concession : 13000 F.

Droit d'enregistrement : 2340 F. Timbres : 34 F.

Caveaux : 6 places : 3000 F., 8 places : 3500 F.

Le prix des concessions à trente ans a été fixé à 1000 F.

S'étendant sur 25 hectares, celui-ci a une capacité d'accueil de 15000 places. Son aménagement diffèrera sensiblement de celui de Saint Lazare, vieux il est vrai de 130 ans. Autour d'une allée centrale se répartiront des zones d'inhumations limitées à 500 places maximum.

Chaque zone, qui sera indépendante, sera divisée en petits emplacements. Autre innovation (et elle n'est pas négligeable étant donnée l'étendue du cimetière) les automobiles seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du cimetière. Des emplacements de stationnement sont prévus dans chaque îlot.

## Caveaux paysagers et crématorium

Les fonds provenant de la vente des caveaux seront investis, outre dans les aménagements dont nous venons de parler, dans la construction d'un crématorium. Il faut savoir, alors que la demande en ce domaine ne cesse de croître, que les Montpelliérains devaient jusqu'à présent utiliser les services des villes de Toulouse et Marseille, les seules de la région équipées de crématoires. Depuis qu'en 1963 Paul VI a levé la peine de «pêcheurs publics» dont étaient frappés les catholiques qui demandaient la crémation, nombreux sont ceux qui y font appel. Le procédé, outre les gains de place qu'il permet, est surtout apprécié pour des questions d'hygiène (les cendres ne polluent ni le sol, ni les eaux d'infiltration ni l'air que nous respirons). C'est d'autre part le mode d'obsèques le moins coûteux. Les démarches ont été simplifiées par le décret ministériel du 18 mai 1976. Qu'il s'agisse d'inhumation traditionnelle ou de crémation, elles sont désormais les mêmes (2). Ceci explique qu'en dix ans le nombre des crémations en France a augmenté de 143%. Et pourtant la France ne

## M. Matelli, directeur du service municipal

Christian Matelli, 35 ans vient d'être nommé directeur du service municipal des Pompes Funèbres. Originaire de Corse (il est né le 23 janvier 1944 à Bastia) M. Matelli est arrivé récemment dans notre région où réside la famille de sa femme.



pond exactement à l'idée que je me fais d'un tel service» dit-il.

C'est dire qu'il n'est pas dépaysé à Montpellier. Ayant travaillé durant sept ans dans un service de Pompes Funèbres à Bastia il considère que l'expérience tentée à l'heure actuelle «est formidable». «Cela corres-

possède à l'heure actuelle que 8 crématoires. Nous venons loin derrière la Grande Bretagne (218), le Japon (3097), l'Allemagne Fédérale (74), le Danemark (33), la Suède (71) etc...

Toutes ces raisons ont fait qu'il est apparu indispensable à la municipalité de Montpellier de lancer une telle opération au nouveau cimetière.

Celui-ci comportera enfin des îlots «paysagers». C'est à dire des emplacements où les caveaux, entièrement enterrés, sont simplement signalés par une dalle ou une petite croix, un

peu comme dans les cimetières américains.

(1) Les bureaux du Service Municipal des Pompes Funèbres seront temporairement installés dans les anciens locaux du District au niveau zéro de la Mairie, au Polygone. Le service commencera à fonctionner le 1 avril 1979.

(2) Pour tous renseignements contacter la Société Crémaliste du Languedoc, 16 rue du Mas de Lemasson à Montpellier.